

A.M.A SCIAGE
Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros
Siège social : 8-10 rue Paul de Kock – 93230 ROMAINVILLE
R.C.S Bobigny n°820 050 516

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Le 26 juin 2025, les associés de la société A.M.A SCIAGE se sont réunis en assemblée générale ordinaire à 8-10 rue Paul de Kock – 93230 ROMAINVILLE à 10h00, sur la convocation du Président.

Sont présents :

- **Madame Pascale L'EXACT, actionnaire,**..... **180 actions**
Propriétaire de cent quatre-vingts actions
- **Monsieur Alexis L'EXACT, Président actionnaire,**..... **75 actions**
Propriétaire de soixante-quinze actions
- **Monsieur Maxime L'EXACT, actionnaire,**..... **45 actions**
Propriétaire de quarante-cinq actions

Soit au total 3 actionnaires présents, totalisant 300 actions sur les 300 composant le capital social.

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Alexis L'EXACT, en sa qualité de Président de la Société.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant la totalité du capital est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée Générale :

- Les justificatifs des convocations régulières des actionnaires,
- La feuille de présence et la liste des actionnaires,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2024,
- Le rapport de gestion du Président,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée Générale lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :



ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 et quitus du Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Fixation de la rémunération du Président,

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Il prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 581 Euros de la manière suivante :

<i>Bénéfice de l'exercice</i>	2 581 €

<i>Total à affecter</i>	2 581 €
AFFECTATION	
<i>Report à nouveau</i>	2 581 €

Total affecté	2 581 €

Le compte report à nouveau passera ainsi de la somme de 213 795 Euros à 216 373 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite au cours du ou des précédents exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

ML AL E

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que Monsieur Alexis L'EXACT a perçu pour son mandat de Président de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 une rémunération brute de 76 572 €, dont une prime exceptionnelle pour un montant de 41 572 €.

L'Assemblée Générale décide d'attribuer une rémunération brute mensuelle de 3 000 € pour le nouvel exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025.

Cette résolution est adoptée, Monsieur Alexis L'EXACT n'a pas pris part au vote

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

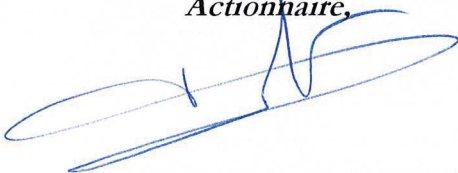
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Fait le 26 juin 2025 à Romainville.

Madame Pascale L'EXACT,
Actionnaire,

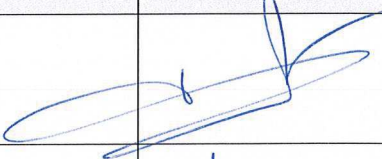
Monsieur Alexis L'EXACT
Président et actionnaire,

Monsieur Maxime L'EXACT,
Actionnaire,



A.M.A SCIAGE
Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros
Siège social : 8-10 rue Paul de Kock – 93230 ROMAINVILLE
R.C.S Bobigny n°820 050 516

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 26 JUIN 2025

	Nombre d'actions	Droit de vote	Mandataire	Signature
Madame Pascale L'EXACT	180	180		
Monsieur Alexis L'EXACT	75	75		
Monsieur Maxime L'EXACT	45	45		
	300	300		

Le Président certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître trois actionnaires, sont présents ou représentés, totalisant 300 actions ayant droit de vote, et auxquelles sont attachées 300 voix.

Le Président

A.M.A SCIAGE
Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros
Siège social : 8-10 rue Paul de Kock – 93230 ROMAINVILLE
R.C.S Bobigny n°820 050 516

RESOLUTION PROPOSEE LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 26 JUIN 2025

L'assemblée générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 581 Euros de la manière suivante :

<i>Bénéfice de l'exercice</i>	2 581 €

<i>Total à affecter</i>	2 581 €
 AFFECTATION	
<i>Report à nouveau</i>	2 581 €

Total affecté	2 581 €

Le compte report à nouveau passera ainsi de la somme de 213 795 Euros à 216 373 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite au cours du ou des précédents exercices.



A.M.A SCIAGE
Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros
Siège social : 8-10 rue Paul de Kock – 93230 ROMAINVILLE
R.C.S Bobigny n°820 050 516

RESOLUTION VOTEE LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 26 JUIN 2025

L'assemblée générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 581 Euros de la manière suivante :

<i>Bénéfice de l'exercice</i>	2 581 €

<i>Total à affecter</i>	2 581 €
 AFFECTATION	
<i>Report à nouveau</i>	2 581 €

Total affecté	2 581 €

Le compte report à nouveau passera ainsi de la somme de 213 795 Euros à 216 373 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite au cours du ou des précédents exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité



1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

N°15949*07

Désignation de l'entreprise : <u>AMA SCLAGE</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>					
Adresse de l'entreprise <u>8-10 RUE PAUL DE KOCK 93230 ROMAINVILLE</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>					
Numéro SIRET* <u>82005051600013</u>		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, <u>31/12/2024</u>					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC				
		CX	CQ				
		AF	AG				
		AH	AI				
		AJ	AK				
		AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN	AO				
		AP	AQ				
		AR	AS				
		AT	AU	15 948	7 382		
		AV	AW				
		AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	CS	CT				
		CU	CV				
		BB	BC				
		BD	BE				
		BF	BG				
		BH	BI				
TOTAL (II)		BJ	23 330	BK	15 948	7 382	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	BM				
		BN	BO				
		BP	BQ				
		BR	BS				
		BT	BU				
	CRÉANCES	BV	BW				
		BX	BY	78 031	78 031		
		BZ	CA	39 617	39 617		
		CB	CC				
	DIVERS	CD	CE				
		CF	CG	129 231	129 231		
		CH	CI				
Comptes de régularisation	CJ	246 878	CK	246 878			
	CW						
	CM						
	CN						
	CO	270 208	1A	15 948	254 261		
	TOTAL GENERAL (I à VI)						
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:		CP	(3) Part à plus d'1 an :		CR
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		AMA SCIAGE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)			DA	30 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	3 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	213 795	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	2 581	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	249 376	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 632	
	Dettes fiscales et sociales			DY	3 253	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	4 885		
Ecart de conversion passif *			TOTAL (V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	254 261		
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	4 885	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AMA SCIAGE							Néant ☐ *	
		Exercice N						
		France			Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	132 075	FH		FI	132 075	
		FJ	132 075	FK		FL	132 075	
	Chiffres d'affaires nets *					FM		
	Production stockée *					FN		
	Production immobilisée *					FO		
	Subventions d'exploitation					FP		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FQ	23	
	Autres Produits (1) (11)					FR	132 098	
Total des produits d'exploitation (2) (I)								
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stocks (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	12 191	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	2 541	
	Salaires et traitements *					FY	76 572	
	Charges sociales (10)					FZ	34 120	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * (14)			GA	3 631	
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)					GE	5	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)							GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	3 037
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	3 037

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AMA SCIAGE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices *				HK	456	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	132 098	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	129 517	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	2 581	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	{ produits de locations immobilières		HY	
			{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	{ - Crédit-bail mobilier *		HP	
			{ - Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)			RC	
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)			RD	
	(9)	Dont transfert de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		FacultatIVES	A6		
		dont cotisations facultatives Madelin	A7			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			HS		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD